

FLASH INFO

[Aout 2026]

Ouvriers de l'Etat Taux horaire

Vous avez certainement constaté sur votre fiche de paie du mois de Juillet que votre taux horaire avait baissé. **Ceci est lié à l'affaire de trop-perçu de fin d'année 2024.**

Pour rappel :

- Lors de la mise en œuvre des mesures salariales dites « Guerini » attribuant à l'ensemble des agents publics 5 points d'indice supplémentaires, le paramétrage du système de paie de la Direction Générale des Finances Publiques (SI PAYSAGE) avait généré une erreur récurrente de trop perçu depuis le 1er janvier 2024 dans la paie des 11178 agents du statut ouvrier de l'Etat (OE/CE/TSO). Tous ces agents se sont vus verser à tort un trop perçu mensuel allant de 0,05€ à 17,91€ par mois.
- **L'UNSA a immédiatement saisi le cabinet du ministre des Armées pour le recouvrement de ce trop-perçu pour tous, les ouvriers ne devant pas recouvrer une dette dont ils ne sont en rien responsables.**
- Le ministère informe les fédérations syndicales lors du CSA Ministériel de fin décembre que **la dette réclamée initialement dans son intégralité, serait effacée en totalité pour les années 2025 et 2026.** Pour 2024, le « coup étant parti », le recouvrement en dessous d'une créance de 50€ annuels sera effacé, soit pour plus de 85% des agents. Pour les autres, la créance dépassant les 50€ a fait l'objet d'un précompte sur les paies du mois de janvier 2026.

Cette erreur de paramétrage a été corrigée par la DGFIP sur la paie de juillet 2026. La rémunération est maintenant calculée automatiquement selon le barème réglementaire. Vous pouvez vérifier qu'il n'y a pas d'erreur en comparant le taux horaire inscrit sur votre fiche de paie avec celui présent sur les grilles de salaires disponibles sur le site « www.unsa-defense.org » ([Grilles OE](#); [Grilles TSO](#); [Grilles CE](#)).



Le traitement de ce dossier nous rappelle que ces mesures dites « Guerini » représentent les dernières augmentations de salaire obtenues.

Sur les 10 dernières années, il y aura eu, en cumulé, une augmentation du point d'indice de 6,3% pour une inflation estimée à 25%...

A cela vient s'ajouter le maintien des abattements de zone, une mesure obsolète qui ne correspond plus à la réalité économique de notre pays. A ce rythme, l'attractivité ne sera plus qu'un lointain souvenir au sein de notre ministère !!

L'UNSA ne s'enfermera jamais dans des postures obsolètes qui ne font plus avancer vos droits. Face aux réalités d'aujourd'hui, le syndicalisme d'opposition de principe a atteint ses limites. Les Ouvriers de l'Etat ont besoin de résultats. L'UNSA se bat pour des résultats réels, est capable d'obtenir des résultats (comme l'effacement de ce trop perçu). On vous parle souvent de représentation... l'UNSA vous parle d'action et de résultats ! [Rejoignez-nous pour quelques euros mensuels.](#)



UNSA Défense
78 et 80 rue Vaneau
75007 PARIS
01 42 22 37 02

-  federation@unsa-defense.org
-  portail-unsa.intradef.gouv.fr
-  www.unsa-defense.org
-  [@UnsaDefense](https://twitter.com/UnsaDefense)
-  www.facebook.com/UNSADefense
-  Unsa Defense diffusion